La peine de mort

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant à mon ami, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) de m'avoir cédé son tour sur la liste de la présidence pour me donner la possibilité de prendre la parole devant la Chambre au sujet de la peine capitale.

C'est problablement le sujet le plus important et le plus difficile qu'un député puisse traiter à la Chambre des communes. La peine capitale constitue une question importante pour des milliers d'électeurs dans chacune des circonscriptions que les députés ont l'honneur de représenter et de quelque allégeance politique qu'ils soient. Elle est difficile car bien que les 75,000 personnes de ma circonscription de Hamilton-Wentworth que je représente s'attendent à ce que je parle en leur nom, je sais que je vais verser au compte-rendu des débats des opinions sur lesquelles nombre d'entre eux ne seront pas d'accord. Je sais que certains de mes collègues autour de moi à la Chambre seront totalement en désaccord au sujet de ce que je suis sur le point de dire.

J'ai entendu aujourd'hui des arguments très raisonnables de la part du chef de l'opposition (M. Clark), de la part de mon ami de Hillsborough (M. McMillan) qui a prononcé un excellent discours et même de la part de mon ami de Notre-Dâme-de-Grâce (M. Allmand) qui a su invoquer toutes sortes d'arguments logiques. Ces messieurs sont des abolitionnistes convaincus. Je sais également que la plupart de mes anciens collègues de la tribune de la presse seront en profond désaccord avec moi sur la peine capitale. Cependant mes collègues à la Chambre ne peuvent pas ne pas être d'accord avec moi sur le droit du Parlement de débattre de cette question et de tenir un vote libre sur la peine capitale.

Des voix: Bravo!

• (2120)

Je laisse aux avocats et aux soi-disant criminologues le soin de faire porter leurs savants plaidoyers sur les avantages ou les inconvénients que la peine capitale présente pour la société. Je m'abstiendrai de citer des chiffres pour prouver que le nombre des meurtres au pays a diminué ou augmenté depuis l'abolition de la peine capitale. En fait, les chiffres les plus récents démontrent que le meurtre est aujourd'hui à la baisse. Mais, comme mon éminent collègue, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) l'a fait remarquer, personne ne parle du nombre d'attentats. Grâce à la science et à la médecine, bien des vies ont été épargnées ces dernières années et les attentats auraient fort bien pu devenir des meurtres. Qui sait ce qui serait advenu du président des États-Unis, de son secrétaire de presse et de son garde du corps si on avait voulu les assassiner ainsi il y a dix ans? Je ne fais pas confiance aux chiffres. J'observe tout simplement ce qui se passe. Je vois le terrorisme international se propager. J'entends le directeur du Federal Bureau of Investigation des États-Unis affirmer que nous vivons la période la plus violente de l'histoire contemporaine des États-Unis et du Canada.

J'ai lu quelque chose au sujet d'un homme qui, après avoir été reconnu coupable d'un délit, a téléphoné à un policier pour lui donner un rendez-vous, et l'a attendu pendant deux ou trois heures. Il s'agissait de l'agent qui l'avait arrêté la première fois. L'individu l'a abattu, laissant une jeune veuve et ses trois enfants pleurer la mort de ce policier qui n'avait fait que son devoir. Cette tragédie qui s'est produite à Delhi et qui a été rapportée par mon collègue, le député de Haldimand-Norfolk

(M. Bradley), me convainc plus que toutes les statistiques que l'on pourrait citer ici que la société n'a que faire de ce type de criminel.

La peine de mort a-t-elle un effet dissuasif sur les meurtriers éventuels? Sans doute pas sur celui que la passion pousse à tuer sa maîtresse, sa femme, ou l'amant de sa femme, par exemple. Je ne parle pas de celui qui presse sur la détente sans réfléchir. Je parle du meurtre au premier degré, du meurtre prémédité. Je m'en prends au meurtrier du jeune cireur de chaussures portugais qui fut la victime d'une querelle homosexuelle, il y a quelques années à Toronto. L'assassin a avoué publiquement qu'il aurait bien réfléchi avant de commettre son acte si la peine de mort avait été en vigueur. Je m'en prends au terroriste qui a presque réussi à réaliser le vœu qu'il avait formé d'assassiner le pape. Je veux parler des kamikases du terrorisme qui prennent des innocents en otages et tiennent le monde en haleine lorsqu'ils tentent de forcer des pays à libérer leurs camarades terroristes emprisonnés, afin que cet abject réseau de guérilleros puisse continuer à piller et à mettre à sac un monde en quête de «paix».

Dans cette motion que nous avons présentée aujourd'hui, nous, députés de l'opposition officielle, soulevons la question de la peine de mort pour que les Canadiens puissent faire connaître leurs points de vue par la voix de leurs représentants élus, car, que la peine de mort ait un pouvoir de dissuasion ou non, ou que les statistiques démontrent le contraire, il y a une majorité silencieuse à l'extérieur de cette enceinte, une majorité silencieuse très considérable, qui veut le rétablissement de la peine capitale. Le gouvernement, les media, doivent certainement se demander: Pourquoi? N'est-ce là qu'une autre manifestation du mouvement vers la droite que nous avons vu en Grande-Bretagne, aux États-Unis et ailleurs? S'agit-il seulement de vengeance? Est-ce une réaction à la montée de la violence et du terrorisme au niveau international? Doute-t-on des statistiques, de ceux qui disent que la peine de mort n'a vraiment aucune force de dissuasion? Serait-ce un mélange de tous ces facteurs? Ou s'agit-il d'un phénomène plus profond?

On ne s'en douterait jamais à lire les journaux dernièrement, monsieur l'Orateur. Rien ne démontre mieux que la motion d'aujourd'hui a touché la corde sensible chez les partisans convaincus de l'abolition de la peine de mort que la lecture des articles récents des grands pontifes de la presse. Le Toronto Star qualifie ce débat de «tour inexcusable des conservateurs». Christopher Young, du Southam News Services, dans un article paru dans le Montreal Gazette et intitulé «Les tories recommencent à s'entre-égorger», demande: «Pourquoi détourner l'attention d'autres questions sérieuses en tentant de lancer une nouvelle campagne en vue de rétablir la peine de mort, campagne qui, de toute façon, n'a aucune chance de réussir?». Le Globe and Mail de Toronto dit: «C'est une question qui éveille les passions, et souvent des passions mauvaises. La peine de mort a été abolie pour toujours par un vote libre qui a eu lieu à la Chambre des communes en 1976».

Des voix: Oh, oh!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): J'en aurai un peu plus long à dire dans un moment à propos de cette affirmation relevée dans l'éditorial du *Globe and Mail*; ce vote de 1976 était tout ce qu'on veut, sauf libre. Je ne voudrais pas oublier de citer M. Allan Fotheringham qui, de façon caractéristique, dit de ce débat que «s'accrocher à la corde au moment même